

Communiqué, le 2 mars 2006

Le Ministre de la Santé a reçu la CMH et le SNAM HP

La CMH et le SNAM-HP ont été reçus durant 2 heures le 1er mars 2006 par Mr X Bertrand ministre de la santé entouré de son cabinet (F Brunelle et O Boyer) et de la DHOS (J Castex et D Toupillier).

Le ministre s'est engagé à une démarche personnelle directe au niveau du ministère du budget où est bloqué l'arrêté sur la forfaitisation des astreintes à 180 euros.

Le ministre a annoncé la reprise des négociations IRCANTEC pour la retraite des PH 1ère quinzaine d'avril. S'agissant de la retraite des universitaires nos organisations ont indiqué au ministre la préférence pour la solution IRCANTEC. Le ministre a demandé à ses services de l'évaluer rapidement avant la prochaine réunion de négociation.

Nos organisations ont fait part du refus d'affectation médicale par le directeur qui établirait une relation de dépendance inacceptable. Ils ont demandé que lorsque les instances locales étaient d'avis convergents des procédures médicalisées et déconcentrées au niveau du pôle puissent permettre d'accélérer les recrutements. Le ministre a indiqué qu'une nouvelle proposition dans cet objectif sera présentée après expertise juridique. Nous avons renouvelé notre demande de mesures spécifiques pour la psychiatrie.

Le ministre a annoncé la présentation prochaine au comité de suivi du décret statutaire incluant le principe de la part variable. L'arrêté permettant la mise en oeuvre rétroactive au 1er juillet 2005 pour les psychiatres et les chirurgiens fera l'objet d'une finalisation dans le même temps. Le ministre a demandé des propositions d'échéancier s'agissant de la mise en oeuvre de la PVC pour les autres disciplines.

Nos syndicats ont demandé que les iniquités historiques du statut des temps partiels soient l'objet de mesures spécifiques. Le ministre a acté le principe de l'octroi de la prime d'engagement de service public exclusif pour les temps partiels exclusifs. Cette annonce que nous saluons constitue une première étape vers le rapprochement des statuts.

S'agissant du décret sur le Centre National de Gestion le ministre a indiqué son souhait de voir la concertation prendre en compte les propositions de modification concernant notamment la composition du conseil d'administration.

Le ministre a indiqué qu'il partageait les propositions présentées concernant les PADHUE. Les autorisations devront se faire dans des objectifs quantitatifs de santé publique et selon des procédures de NPA améliorées.

Enfin s'agissant de la grippe aviaire, nos organisations ont renouvelé la demande de création d'une instance regroupant médecins, vétérinaires, structures professionnelles et associatives qui puisse servir de lieu d'échange entre les experts et les décideurs politiques. Cette crise sanitaire justifie, notamment par la complexité des adaptations organisationnelles imposées, qu'une interface nouvelle soit créée. Le ministre s'est engagé à une réponse rapide.

Le SNAM-HP et la CMH qui se félicitent de l'écoute du ministre à leurs propositions attendent dans les meilleurs délais la mise en oeuvre de ces engagements.